



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 423/10/2026

A LA SOCIETE SERVEX INTERNATIONAL.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif n° CAB.MIN/IND/SEG.GEN/CGPM2/CJA-CFI/003/11/2022, conclu avec le Ministère de l'Industrie, pour un montant total hors taxe francs congolais deux milliards cinq cent nonante-six millions sept cent cinquante-deux mille neuf cent trente et un, trois centimes (CDF 2 596 752 931,03) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais dix-huit millions cent septante-sept mille deux cent septante, cinquante-quatre centimes (CDF 18 177 270,54), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 23/10/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

0000423